

COMMUNE de ST-PIERRE-DE-VARENNES**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2025 à 19 h 00**

Afférents au Conseil = 15
05/12/2025

En exercice = 14

Présents à la séance : 12

Convocation du

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Benjamin LEDOUX, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : //

Absents : Mme Marion ALEXANDRE et M. Aimé MAIERON

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Agnès GRILLOT

_____ . _____

Délibération n° 041 2025**Avenant n° 1 - Marché de travaux de VRD - Lotissement du Clos des Bruyères**

Le marché de travaux de viabilisation pour le lotissement a été signé avec la SNT-PAM le 09 avril 2025 pour un montant de 323 380,35 €.

A la suite de la proposition financière et technique établie par le SYDESL, il a été convenu de retirer la prestation de la viabilisation des réseaux secs au marché de travaux initial, et ce pour un montant de 42 115,00 € HT.

Le marché de travaux avec l'entreprise SNT-PAM est donc porté à un montant de 281 265,35 €.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 04 novembre dernier, a donné son accord pour cette modification.

Il y a lieu de délibérer pour acter la décision de la CAO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à la décision de la CAO et autorise M. le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Délibération n° 042 2025**Entretien des chemins ruraux - attribution d'un fonds de concours en Investissement**

. Vu la délibération en date du 20 mai 2021 de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines portant approbation du règlement d'attribution des fonds de concours relatif à l'entretien des chemins ruraux,

. Vu la délibération du 5 octobre 2023 portant modification du règlement d'attribution des fonds de concours relatif à l'entretien des chemins ruraux,

. Vu l'article L 5215-26 relatif au versement des fonds de concours entre une Communauté Urbaine et une de ses communes membres,

. Vu le dossier de demande de participation présenté par la commune St Pierre de Varennes en date du 13/05/2025,

. Vu l'avis favorable de la commission « entretien des chemins ruraux » en date du 27/05/2025,

Vu la délibération du 20/11/2025 attribuant un fonds de concours de 2 450,00 euros à la commune de St Pierre de Varennes au titre de l'entretien des chemins ruraux,

M. le Maire expose :

Par courrier en date du 13/05/2025, notre commune a déposé un dossier auprès de la CUCM afin de bénéficier du fonds de concours « entretien des chemins ruraux » pour l'acquisition d'une benne multi service.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		FINANCEMENT DE L'OPERATION	
Achat d'une benne multi service		Subvention	0 €
		Autofinancement	2 450,00 €
		Fonds de concours « entretien des chemins ruraux »	2 450,00 €
Total	4 900,00 €	Total	4 900,00 €

Conformément au règlement du fonds de concours « entretien des chemins ruraux », la commune peut bénéficier du fonds de concours sous réserve que :

- le montant de l'enveloppe annuelle allouée à la commune ne soit pas atteint,
- le fonds de concours n'excède pas la part apportée par la commune, aides déduites,
- le montant des aides n'excède pas 80% du projet.

La commission « entretien des chemins ruraux » a émis un avis favorable à la demande de notre commune le 27/05/2025.

Par délibération en date du 20/11/2025, la CUCM a autorisé le versement d'un fonds de concours de 2 450,00 euros à notre commune.

Il convient à présent de délibérer en termes concordants afin de bénéficier du versement de ce fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- *d'approuver le versement de la somme de 2 450,00 € au titre du fonds de concours « entretien des chemins ruraux »*
- *d'autoriser M. le Maire à faire toute démarche relative à ce dossier*

La recette d'un montant de 2 450,00 € sera créditée au compte 13251 du budget principal 2025.

Délibération n° 043 2025

Entretien des chemins ruraux - attribution d'un fonds de concours

- . Vu la délibération en date du 20 mai 2021 de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines portant approbation du règlement d'attribution des fonds de concours relatif à l'entretien des chemins ruraux,
- . Vu la délibération du 5 octobre 2023 portant modification du règlement d'attribution des fonds de concours relatif à l'entretien des chemins ruraux,
- . Vu l'article L 5215-26 relatif au versement des fonds de concours entre une Communauté Urbaine et une de ses communes membres,
- . Vu le dossier de demande de participation présenté par la commune St Pierre de Varennes en date du 10/10/2025,
- . Vu l'avis favorable de la commission « entretien des chemins ruraux » en date du 12/11/2025,

Vu la délibération du 20/11/2025 attribuant un fonds de concours de 2 388,00 euros à la commune de St Pierre de Varennes au titre de l'entretien des chemins ruraux,

M. le Maire expose :

Par courrier en date du 10/10/2025, notre commune a déposé un dossier auprès de la CUCM afin de bénéficier du fonds de concours « entretien des chemins ruraux » pour les travaux de fauchage et de broyage effectués par l'Adjoint Technique du 1^{er}/09/2025 au 31/12/2025.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		FINANCEMENT DE L'OPERATION	
Entretien des chemins ruraux réalisé par l'Adjoint Technique : utilisation du tracteur communal (broyage et fauchage) du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2025		Subvention	0 €
		Autofinancement	2 388,00 €
		Fonds de concours « entretien des chemins ruraux »	2 388,00 €
Total	4 776,00 €	Total	4 776,00 €

Conformément au règlement du fonds de concours « entretien des chemins ruraux », la commune peut bénéficier du fonds de concours sous réserve que :

- le montant de l'enveloppe annuelle allouée à la commune ne soit pas atteint,
- le fonds de concours n'excède pas la part apportée par la commune, aides déduites,
- le montant des aides n'excède pas 80% du projet.

La commission « entretien des chemins ruraux » a émis un avis favorable à la demande de notre commune le 12/11/2025.

Par délibération en date du 20/11/2025, la CUCM a autorisé le versement d'un fonds de concours de 2 388,00 euros à notre commune.

Il convient à présent de délibérer en termes concordants afin de bénéficier du versement de ce fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- *d'approuver le versement de la somme de 2 388,00 € au titre du fonds de concours « entretien des chemins ruraux »*
- *d'autoriser M. le Maire à faire toute démarche relative à ce dossier*

La recette d'un montant de 2 388,00 € sera créditée au compte 757351 du budget principal 2025.

Délibération n° 044 2025

Tarifs 2026 Salle des Fêtes Paul Cornu

Nous vous rappelons les tarifs pour cette année 2025 :

- . Associations Commune (1 location gratuite par an) = 120 €
- . Particuliers Commune WE = 280 €
- . Vin d'honneur Particuliers Commune semaine (mardi, mercredi, jeudi sauf 1^{er} jeudi du mois) = 130 €
- . Associations et Particuliers Extérieurs = 500 €
- . Vin d'honneur Extérieurs = non louée

Frais d'électricité et de chauffage = 0,25 € le kw/h pour chaque location y compris les associations.

Les frais de lavage sont inclus aux tarifs de location.

Pour mémoire, nous avons délibéré le 6 décembre 2024 afin d'augmenter le tarif de 50 € pour les personnes extérieures à notre Commune, pour le passer à 500 € au lieu de 450 €.

Une fiche des tarifs à facturer aux locataires en cas de casse ou de disparition de vaisselle et/ou de matériel est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir les tarifs de 2025 pour l'année 2026.

Délibération n° 045 2025**Tarifs 2026 Concessions cimetièrre**

Nous rappelons les tarifs 2025 :

. Concession cimetière	15 ans = 165 €	30 ans = 330 €
. Ancien columbarium (12 cases)	15 ans = 165 €	30 ans = 330 €
. Nouveau columbarium (16 cases)	15 ans = 330 €	30 ans = 500 €
. Cav'urnes	15 ans = 500 €	30 ans = 800 €
. Mini tombes	15 ans = 150 €	30 ans = 300 €

Inscription dans le logiciel = 32 € pour toute inhumation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir les tarifs de 2025 pour l'année 2026.

Délibération n° 046 2025**Ouverture de crédits d'investissement dans la limite du ¼ de ceux ouverts au budget 2025**

Afin de nous permettre de régler des factures d'investissement avant le vote du budget, il y a lieu d'ouvrir des crédits, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget précédent (à déduire les Décisions Modificatives, les chapitres 040 et 16 et les reports éventuels de l'année en cours) :

Crédits 2025 =	+ 134 183,36 €
Chapitre 16 (emprunts + DM) =	- 21 200,00 €
RAR 2024 reportés en 2025 =	- 0,00 €
	119 983,36 € x 25 % = 28 245,84 € (arrondi à 28 245 €)

Il vous est proposé d'affecter ce montant comme suit :

A l'article 2188 (autres)	= 23 245 €
A l'article 2315 (voiries)	= 5 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour ces affectations.

Délibération n° 047 2025**Raccordement électrique du Lotissement du Clos des Bruyères - Affaire n° 468093 SYDESL**

Il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération n° 039_2025 du 03 octobre dernier.

En effet, nous avons reçu un courrier du SYDESL daté du 21 octobre nous informant que ces travaux ne sont pas éligibles à un échelonnement pour le règlement de notre contribution.

Pour mémoire, nous rappelons le plan de financement proposé par le SYDESL :

	Montant TTC	Montant HT	Part SYDESL	Contribution Commune
Etudes	3 000,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
Travaux électriques	54 806,63 €	45 672,19 €	18 268,88 €	27 403,31 €
Travaux Eclairage Public	36 527,51 €	30 439,59 €	6 850,83 €	23 588,76 €
Travaux Télécommunication	18 684,41 €	15 570,34 €	-	18 684,41 €
Maîtrise d'œuvre interne (8 %)	7 534,57 €	7 534,57 €	7 534,57 €	-
Total des Travaux	120 553,11 €	101 716,69 €	33 654,27 €	71 176,48 €

Voici ci-après la répartition concernant le paiement de la contribution communale, sur deux exercices :

➤ Travaux Eclairage Public, Electricité, Etudes =	52 492,07 € à payer en 2026 (chapitre 13)
➤ Travaux Télécommunication =	18 684,41 € à payer en 2027 (chapitre 70)
Total contribution commune =	71 176,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour régler cette contribution sur deux exercices comme indiqué ci-dessus.

Délibération n° 048 2025
Renouvellement d'un CDD

Le contrat de Mme Coréane LAROCHE, au grade d'adjoint d'animation pour la garderie périscolaire (matin, temps méridien et soir), arrive à échéance le 31 décembre prochain.

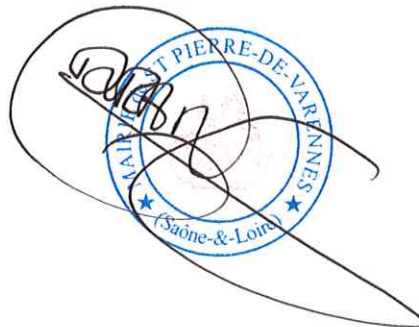
Il y aurait lieu de le renouveler pour la période du 1^{er}/01/2026 au 31/12/2026, et ce pour une durée hebdomadaire de 13,58 h annualisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour renouveler ce contrat aux conditions énoncées ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



The stamp is circular with a blue border. The text inside the stamp reads "ST PIERRE-DE-VARÈNES" at the top and "Saône-&-Loire" at the bottom, separated by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.